

BEATT Grande Arche Paroi Sud 92055 LA DEFENSE CEDEX

A l'attention de M. Jean-Damien PONCET et M. François-Xavier RUBIN DE CERVENS

Lyon, le 13/03/2023

Notre Référence : DCOS-CES 23-0063 GPi/AG

<u>Objet</u>: Heurt de deux ponts par le navire fluvio-maritime André Michel One – 2 octobre 2021 Suites proposées par CNR aux recommandations et invitations du rapport conjoint BEATT / BEAMer

Messieurs les Directeurs,

En date du 12 décembre 2022, vous nous avez adressé le rapport d'enquête technique cité en objet, et vous nous avez demandé, conformément à l'article R.1621-9 du Code des Transports, les suites que nous proposons de donner aux recommandations 2022-R-24 et 2022-R-25 adressées à CNR dans le rapport définitif.

La recommandation 2022-R-24 adresse l'étude de possibilités d'amélioration de la sécurité de la navigation sur le secteur des deux ponts de Donzère Mondragon, lors de conditions de visibilité dégradées, au moyen de la signalisation et du balisage. CNR étudiera à échéance fin 2024, les améliorations pouvant être apportées en matière de signalisation et de balisage, en concertation avec les usagers de la voie d'eau, dans le cadre des sous-commissions sécurité pilotées par VNF.

La recommandation 2022-R-25 adresse la réalisation, en lien avec Voies Navigables de France et la Direction Départementale des Territoires du département du Rhône, d'une étude de trajectographie, pour s'assurer que l'inversion du sens de navigation au niveau du secteur des deux ponts de Donzère, demeure pertinente au regard du courant et du vent important sur le troncon.

Nous proposons dans une première phase d'établir un diagnostic de la situation comprenant :

- La recherche des études et des éléments de contexte ayant conduit à ce schéma de navigation.
- L'analyse des données d'entrée de ce schéma de navigation et leur potentielle évolution.
- Une concertation des navigants sur les conditions de navigation.

En lien avec VNF et la DDT69, cette première phase permettra d'évaluer la pertinence de réaliser une étude de trajectographie visant à requestionner le schéma actuel de navigation, que nous vous soumettrons à validation à échéance fin 2024.

DCOS-CES 23-0063 1/2



Dans le cas où une étude de trajectographie s'avèrerait nécessaire, CNR associera VNF, la DDT 69 et les navigants pour établir le cadrage de l'étude et partager les conclusions. Cette étude pourra s'inscrire dans le Plan5Rhône 2022/2027.

Ces deux recommandations faisant l'objet d'études d'amélioration de la sécurité de la navigation, CNR propose de les inscrire dans le Plan5Rhône 2022/2027, volet « Amélioration de la fiabilité, de la sécurité, de la disponibilité et de la capacité des ouvrages », Axe « Amélioration ou mise en place de dispositifs de sécurité collective des écluses, chenal et postes de stationnement ».

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Cie NATIONALE DU RHONE

DIRECTION COORDINATION DES OPERATIONS ET SURETELa Directrice

La Directrice

Valérie CHABRIER

Une copie de ce courrier est envoyée à Mme PIOTTE

DCOS-CES 23-0063 2/2